

Communiqué de presse

Paris,
le 17 mars 2009

La CFE-CGC condamne les 425 licenciements sur les 3 318 employés en Europe.

A l'annonce des 425 licenciements annoncés par NEC pour l'Europe dont 390 en France et 275 immédiatement, la CFE-CGC interpelle les pouvoirs publics afin de négocier avec fermeté les mesures de reclassement et la relocalisation des emplois en France.

La CFE-CGC reste abasourdie par le manque de réactivité de l'Etat d'autant plus qu'elle avait sollicité les ministres Devedjian et Sarkozy, alors ministre de l'industrie et de l'économie afin d'anticiper ce double événement déjà prévisible : les licenciements et des emplois prévisionnels en moins. Preuve est donnée une fois de plus que la « **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** » du paquebot France ne fonctionne pas et l'emploi n'est pas défendu.

Contact Presse :

Elisabeth Gaï
Responsable communication
01 44 53 32 29

NEC avait pourtant décidé de consolider, avec son projet « ONE NEC », son siège européen à Londres avec 402 salariés. Il avait par ailleurs bénéficié de nombreuses aides de l'Etat, d'une subvention pour son implantation sur le site d'Angers, d'un actif immobilier de 20 000 m² et d'un statut fiscal de quartier général donnant droit à 5% d'impôt sur les sociétés. L'Etat, alors actionnaire de Bull et Thomson multimédia avait fait bénéficier à NEC d'une importante plus value à sa sortie du capital de ces dites sociétés. Quant aux clients européens de NEC, ils se trouvent pour la plupart dans les grandes administrations et dans les Télécoms en France.

La CFE-CGC attend du gouvernement des réponses à ses questions et souhaite que l'Etat puisse accorder sa décision administrative avec une contrepartie, surtout lorsque la provision pour restructuration est de 3,5 milliards d'euros.